

CABINET DU PRÉFET
SERVICE DES SECURITES
BUREAU DE DEFENSE ET DE SECURITE CIVILE

Affaire suivie par : M. Stéphane DE-MATTEIS
Tél : 03 89 29 20 39
stephane.de-matteis@haut-rhin.gouv.fr

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
GRAND EST

Délégation territoriale du Haut-Rhin
Service santé et environnement

Affaire suivie par : Marie-Christine MICHEL
ars-grandest-dt68-vsse@ars.sante.fr
Tél : 03 69 49 30 40

Colmar, le 26 AVR. 2021

Le préfet du Haut-Rhin
Le délégué territorial de l'Agence régionale de santé Grand Est
à
l'attention des maires des communes non colonisées par le moustique-tigre
En copie à Mesdames et Messieurs les sous-préfets d'arrondissement

Objet : surveillance entomologique et lutte anti-vectorielle

P.J. : document d'information : Participez à la surveillance du moustique tigre !

Le décret n° 2019-258 du 29 mars 2019 relatif à la prévention des maladies vectorielles a modifié de manière notable la réglementation relative à la surveillance entomologique du moustique tigre et à la lutte anti-vectorielle.

Tous les départements sont désormais concernés par la surveillance entomologique du moustique tigre (*Aedes albopictus*), que ce dernier y soit implanté ou non.

Ces missions de surveillance relèvent depuis le 1er janvier 2020 de la compétence réglementaire de l'ARS. Les conseils départementaux sont depuis cette date recentrés sur leur mission de démoustication pour lutter contre les nuisances au titre de la loi n° 64-1246 du 16 décembre 1964 relative à la lutte contre les moustiques.

Pour répondre à ces objectifs de surveillance, l'ARS Grand-Est a retenu en 2020 à la suite d'une procédure de marché public, le syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux dit « Brigade verte du Haut-Rhin », pour opérateur dans le Haut-Rhin.

Le programme de surveillance a pour but de suivre la dynamique des populations de vecteurs afin :

- d'éviter de nouvelles implantations lorsque cela est réalisable, notamment de moustiques vecteurs du genre Aedes ;
- de détecter l'introduction de nouvelles espèces vectrices sur le territoire, notamment au niveau des points d'entrée au sens du Règlement Sanitaire International (RSI) (ports, aéroports...);
- d'éclairer la décision d'intervention autour des cas humains importés, en évitant les interventions inutiles dans les lieux où le moustique vecteur n'est pas implanté.

La surveillance entomologique repose sur deux piliers que sont la mise en place d'un réseau de pièges pondoires et l'analyse des signalements de particuliers.

Si des pièges pondoires sont installés sur le territoire de votre commune, l'opérateur de démoustication prendra contact avec vos services. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil possible.

Concernant les signalements citoyens, vous trouverez en pièce jointe un document d'information sur le moustique tigre : Participez à la surveillance du moustique tigre !

Vous constituez un relai important dans la prévention et la lutte contre l'implantation du moustique tigre. Nous vous remercions donc par avance de bien vouloir assurer la plus large diffusion possible de ce document d'information auprès de vos administrés.

Nos services et ceux de l'opérateur se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le préfet,



Louis LAUGIER

Le délégué territorial,



Pierre LESPINASSE

Surveillance entomologique et lutte anti-vectorielle (LAV) en Grand Est

Participez à la surveillance du moustique tigre !

www.grand-est.ars.sante.fr

Le moustique tigre (*Aedes albopictus*) fait l'objet d'un suivi spécifique car il peut, dans certaines conditions très particulières, transmettre la dengue, le chikungunya ou le Zika*. Une fois implanté dans un secteur, il est très difficile de l'éliminer.

Le dispositif de surveillance mis en place par l'Agence Régionale de Santé Grand Est, en lien avec des opérateurs habilités pour la surveillance entomologique et la lutte anti-vectorielle, vise à détecter précocement son implantation.

Reconnaître le moustique tigre



De nombreuses espèces de moustiques coexistent et peuvent être confondues. Voici des indices pour reconnaître le moustique tigre :

- Il est **tout petit** (environ 5mm, soit plus petit qu'une pièce de 1 centime, ailes et trompe comprises) ;
- Il est **noir avec des rayures blanches** (pas de jaune) sur le corps et les pattes ;
- Il vit et **pique le jour et en soirée** (ce n'est pas lui qui vous empêche de dormir).

Signaler sa présence

Le moustique tigre est actif dès le printemps et jusqu'en novembre. **Vous pensez avoir reconnu le moustique tigre ? Prenez-le en photo et signalez sa présence sur le portail : <https://signalement-moustique.anses.fr>**

- Nos experts pourront ainsi confirmer l'identité du moustique (*conservez-le si possible entre 2 couches de coton, au cas où nos experts en aient besoin ultérieurement*).
- Votre aide permettra de localiser plus précisément les zones où le moustique tigre est implanté pour initier, si possible, les actions de lutte.

Agir pour se protéger et éviter sa prolifération

Chaque femelle moustique tigre pond environ 100 œufs par ponte. Au contact de l'eau immobile (même en petite quantité), ces œufs donnent des larves. **C'est là qu'il faut agir !**

➞ PARTOUT ET MAINTENANT :

- **Neutralisons les endroits où de l'eau peut se trouver (supprimons, rangeons, etc.)**, à l'intérieur comme à l'extérieur : seaux, fûts, coupelles des pots de fleurs, pneus usagés, encombrants, jeux d'enfants ;
- **Vérifions le bon écoulement des eaux de pluie** ;
- **Couvrons hermétiquement les réservoirs d'eau** avec un couvercle étanche, un voile moustiquaire ou un simple tissu : bidons d'eau, citernes, bassins ainsi que les piscines hors d'usage.

* L'apparition de cas en métropole nécessite qu'un moustique tigre pique un malade revenant d'un pays où sévissent ces maladies et transmette le virus lors d'une 2^{ème} piqûre à une personne saine.

A noter : Il n'existe aucune preuve de transmission de la COVID-19 à travers les moustiques. La COVID-19 se transmet entre humains, via les gouttelettes respiratoires.

En savoir plus > sur notre site internet : www.grand-est.sante.fr

1. [Collectivités territoriales > Sécurité sanitaire et salubrité > Espèces nuisibles à la santé > La lutte anti-vectorielle \(LAV\)](#)
2. [Grand public > Protégez votre santé > Espèces nuisibles à la santé > Moustique tigre et maladies vectorielles](#)